



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil de la MRC tenue le 14 mars 2018 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2018-03-8120

FDT ET PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DES APPALACHES POUR 2018-2019

Attendu que la MRC des Appalaches a signé une entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) avec le MAMOT;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 9 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour l'obtention du versement du FDT;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2019 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureusement suivie;

Attendu que les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FDT et permettront d'orienter la façon dont le FDT sera utilisé :

En conséquence, il est proposé par M Philippe Chabot et résolu unanimement de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2018-2019 :

- Assurer la rétention de la population et de la main d'œuvre.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et d'en faire la promotion.
- Assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique.
- Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation).

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines
ce 15 mars 2018

Marie-Eve Mercier, directrice générale et
secrétaire-trésorière